



ABIDJAN 02 AU 05 SEPTEMBRE 2025
CÔTE D'IVOIRE



10^e UNIVERSITÉS DE PERFECTIONNEMENT DES GÉOMÈTRES



PARTENAIRES



“Les solutions spatiales, technologiques et spéciales au service de la planification et du développement durable des territoires”

THÈME:

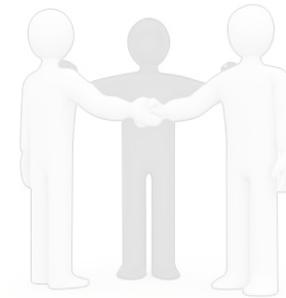
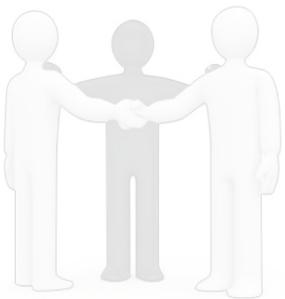
« L'IMPORTANCE DE LA MÉDIATION DANS LA
RÉSOLUTION DES CONFLITS DE BORNAGE »

*Présenté par : M. KOKOH ADJOURMANIY Émile
Géomètre-Expert de Côte d'Ivoire
Abidjan, le jeudi 04 septembre 2025*

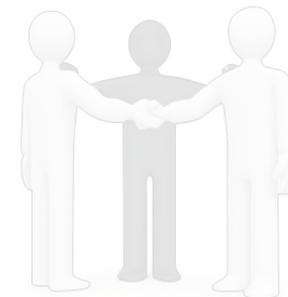
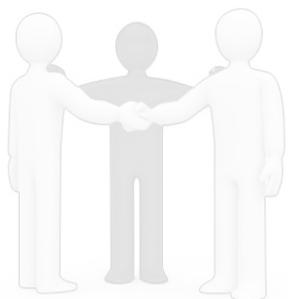
PLAN DE PRÉSENTATION

- ❑ INTRODUCTION
- ❑ LES CONFLITS DE BORNAGE
- ❑ LES RECOURS POUR LA RÉOLUTION DES CONFLITS DE BORNAGE
- ❑ LA MÉDIATION DANS LA RÉOLUTION DES CONFLITS DE BORNAGE
- ❑ LA MISE EN ŒUVRE DE LA MÉDIATION DANS LA RÉOLUTION
- ❑ CONCLUSION

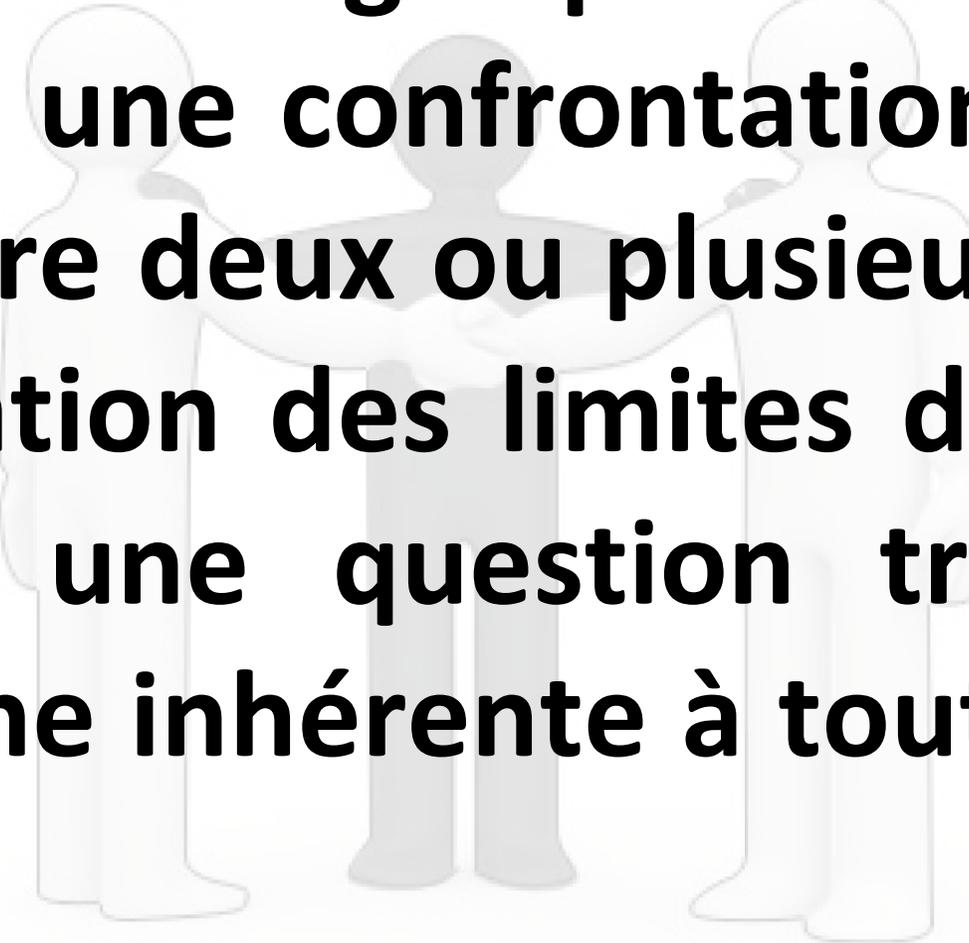


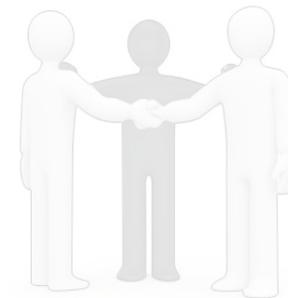


INTRODUCTION

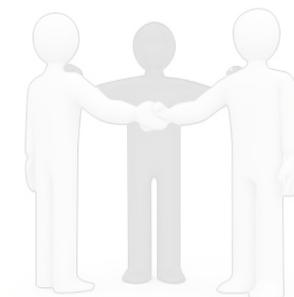
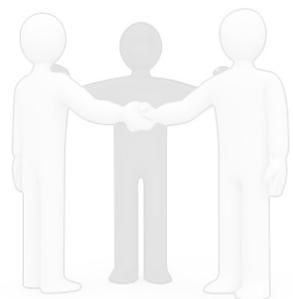


Le conflit de bornage que l'on peut définir comme étant une confrontation de volontés opposées entre deux ou plusieurs parties sur la matérialisation des limites de deux fonds contigus est une question très ancienne. Elle est même inhérente à toute relation de voisinage.





LES CONFLITS DE BORNAGE



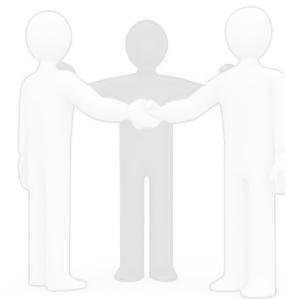
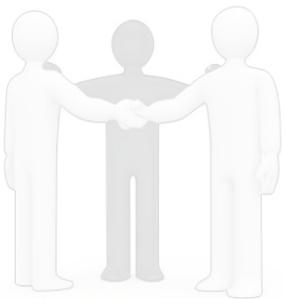
LES AGRIMENSORES OU LES TENDEURS DE CORDES



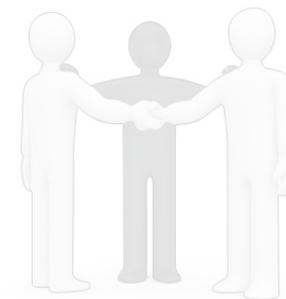
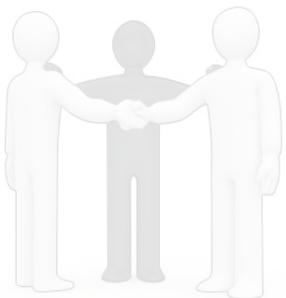
Scène d'arpentage avec corde à nœuds dans la tombe TT69 de Menna
(Entre 1420 et 1411 avant J.-C)

La Bible, dans l'ancien testament au Deutéronome 19, verset 14, il est écrit « *Quand vous serez installés sur les terres qui vous seront attribuées, dans le pays que le Seigneur votre Dieu va vous donner en possession, vous ne déplacerez pas les bornes, posées par les premiers arrivés pour marquer le domaine de votre voisin* ».

La Bible, dans Proverbes 22:28 déclare: « *Ne déplace pas les bornes que tes ancêtres ont posées pour marquer les limites des champs* ».

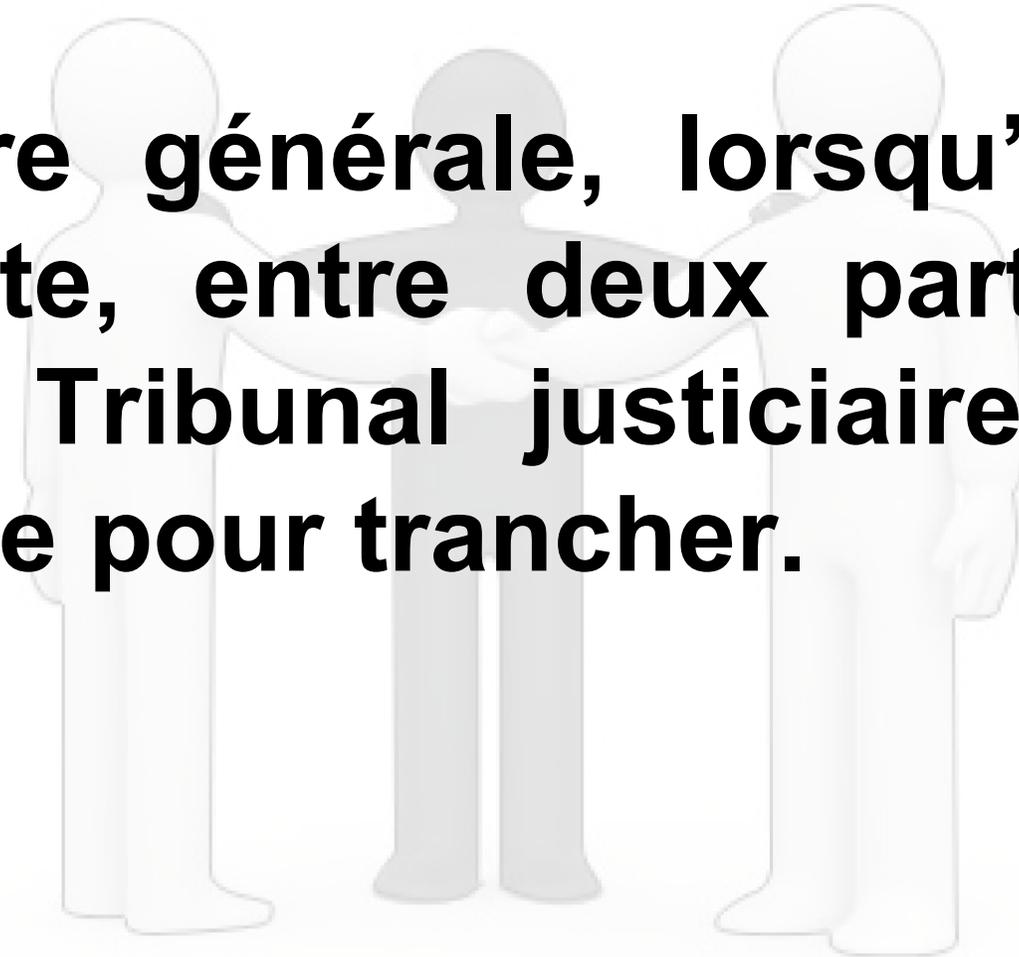


LES RECOURS POUR LA RÉSOLUTION DES CONFLITS DE BORNAGE



LA RÉPONSE JUDICIAIRE

D'une manière générale, lorsqu'un conflit de bornage éclate, entre deux parties, celles-ci sollicitent le Tribunal judiciaire étatique ou institutionnelle pour trancher.



CONFLIT FRONTALIER: COSTA RICA / NICARAGUA

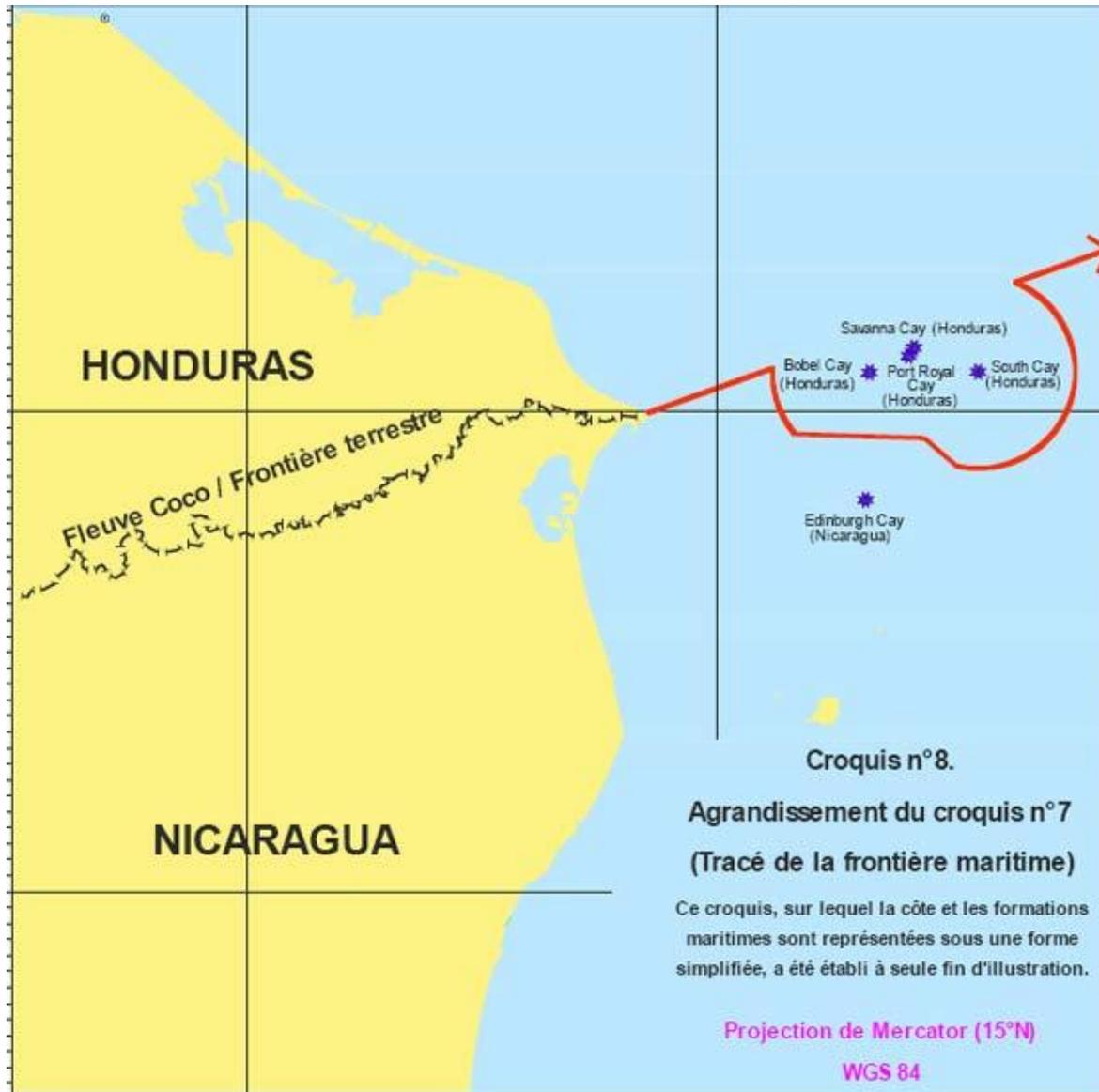


Devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principale des Nations Unies, chargée de trancher les différends entre Etats.

L'Arrêt du 2/02/2018 de la cour Internationale de Justice demande au Nicaragua le retrait de son campement militaire du territoire Costaricien.

Constat: Démolition totale de l'ouvrage.

CONFLIT FRONTALIER: NICARAGUA / HONDURAS



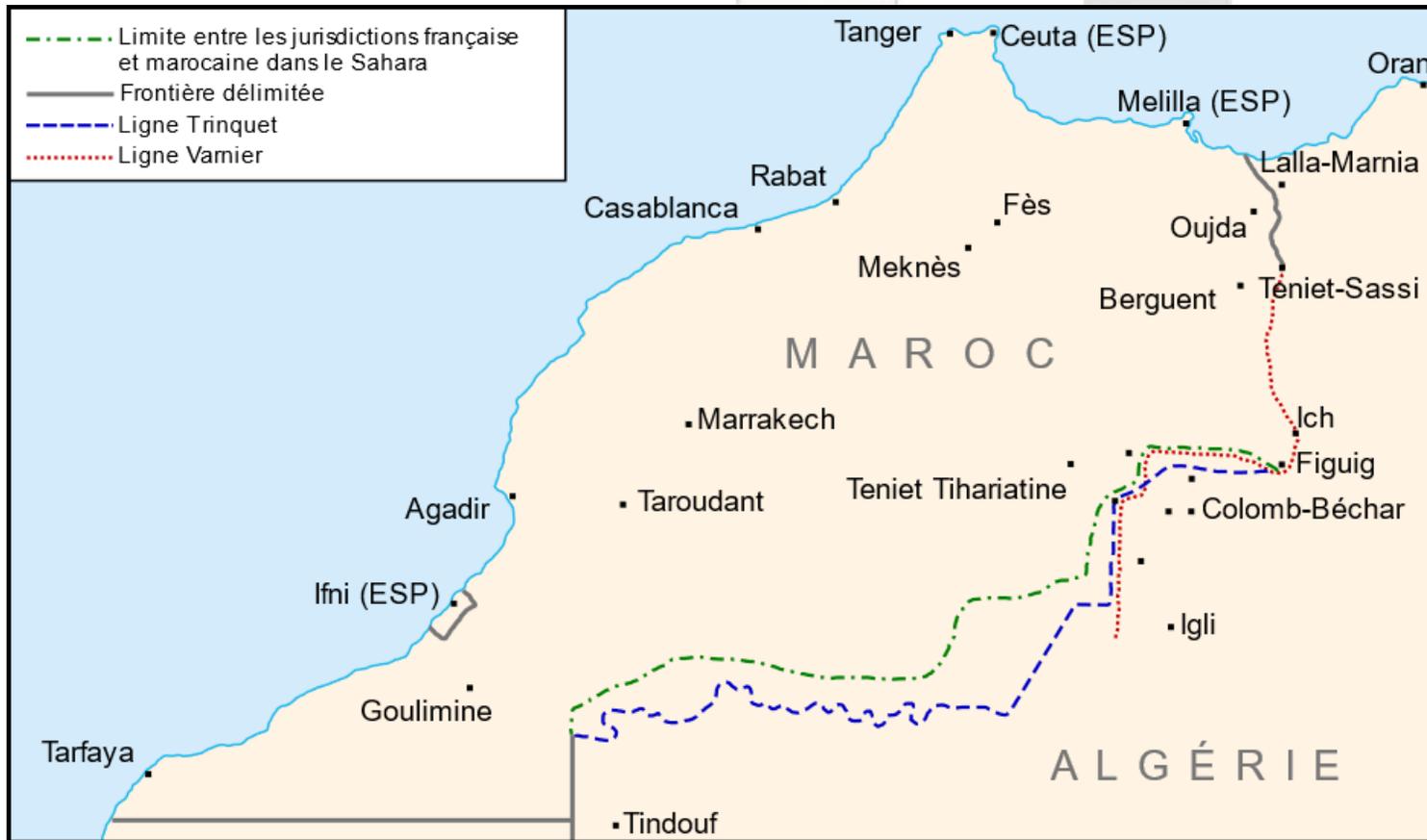
Devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principale des Nations Unies, chargée de trancher les différends entre Etats.

08/12/1999: Requête introductive d'instance de la République du Nicaragua contre la République du Honduras;

08/10/2007: Arrêt de la Cour Internationale de Justice.

Constat: Une durée de traitement de 7 ans et 10 mois avec un procès très onéreux.

CONFLIT FRONTALIER: MAROC / ALGERIE



Suite à la « guerre des sables », l'OUA, décida en 1964 le principe de l'intangibilité des frontières coloniales. C'est le principe de « l'uti possidetis juris » qui signifie « vous posséderez ce que vous possédiez déjà ».

Constat: Après plus de 60 ans, les relations de voisinage sont toujours difficiles entre ces deux pays.

LES LIMITES DE LA MÉTHODE JUDICIAIRE

Les procès en matière de litiges fonciers portant sur le bornage se solde très souvent par la démolition de l'ouvrages empiétant sur le fond voisin. La conséquence immédiate qui en découle est l'instauration d'un climat de tension et l'empoisonnement des liens entre les propriétaires des fonds contigus obligés de vivre l'un à côté de l'autre et cela pendant plusieurs générations.

La réponse judiciaire à ces conflits dure dans le temps tout en se révélant à la fois coûteuse et néfaste pour les relations entre voisins.

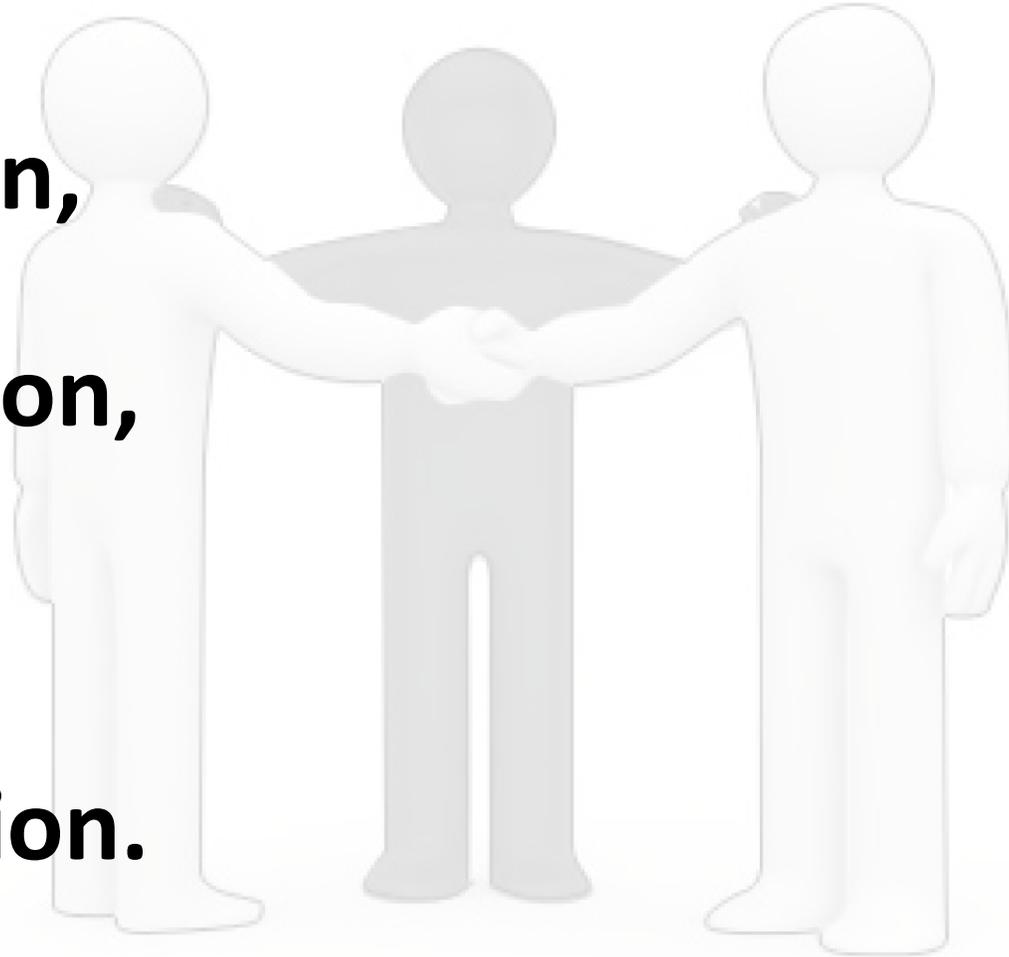
Citation du Professeur Francis Romain WODIE, ancien président du Conseil Constitutionnel de Côte d'Ivoire: « ***Le juge, homme de droit doit être droit. Le juriste n'a pas à s'interroger sur la justesse du droit. On lui demande, le juge, d'appliquer la loi en s'interdisant d'apprécier la loi*** »

Citation de Monsieur Jean-Pierre Colchar, président de Chambre Honoraire à la Cour de Cassation en France : « ***les juges réagissent en professionnels du droit. Ils déclenchent des réponses légales qui pourraient s'apparenter à de la mécanique juridique*** ».

Tout cela nous pousse à rechercher d'autres modes alternatifs de règlement de ces conflits qui serait à même de pallier les insuffisances relevées.

ANALYSE DES AUTRES MODES ALTERNATIFS DE RÉSOLUTION DES CONFLITS DE BORNAGE

- **La médiation,**
- **La conciliation,**
- **L'arbitrage,**
- **La négociation.**





LA MÉDIATION DANS LA RÉSOLUTION DES CONFLITS DE BORNAGE



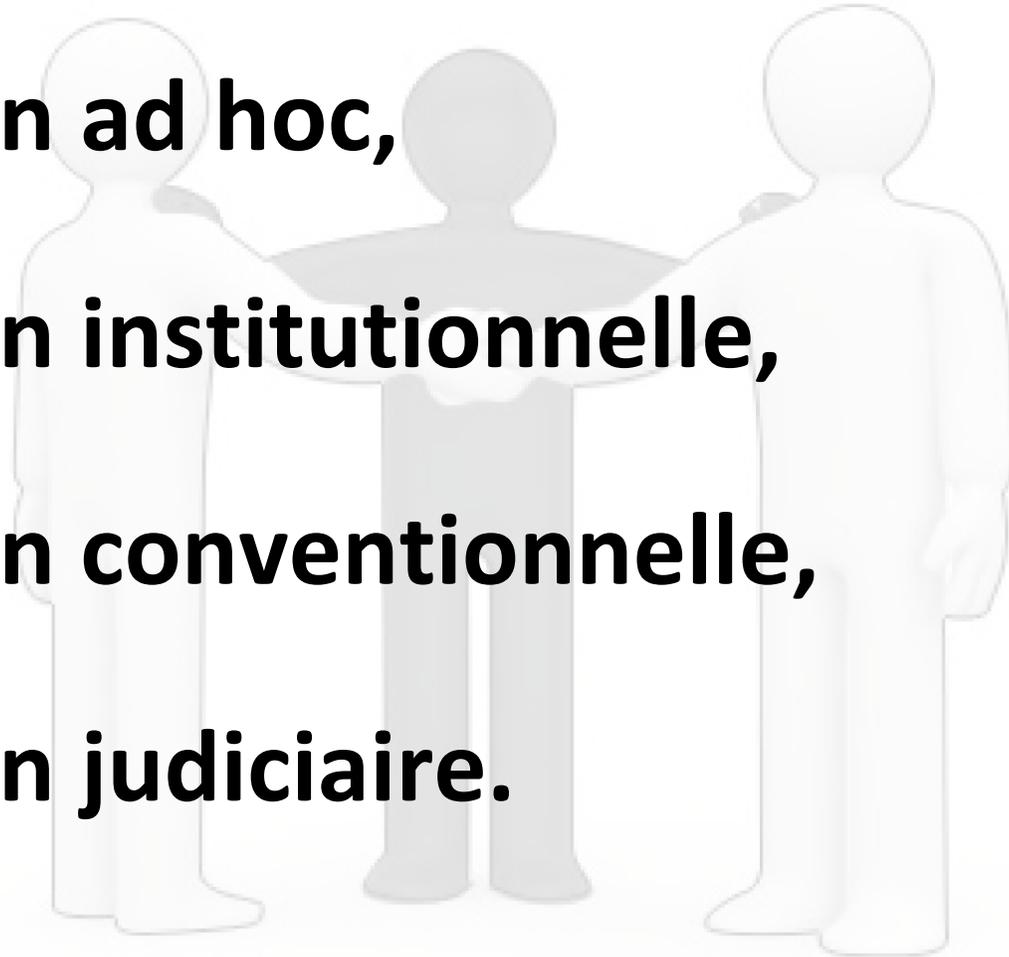
QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION ?

La médiation se définit comme tout processus consensuel et structuré par lequel un tiers dit médiateur aide les parties à trouver elles-mêmes un accord dit accord de médiation, en vue de la résolution amiable de leur différend.

Le médiateur est un tiers professionnel, **impartial, neutre et indépendant** qui n'a aucun pouvoir de décision. Son rôle n'est ni de proposer de solution, ni de juger, mais plutôt de favoriser ou renouer le dialogue entre les personnes en conflit par des techniques de médiation.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE MÉDIATION

- **La médiation ad hoc,**
- **La médiation institutionnelle,**
- **La médiation conventionnelle,**
- **La médiation judiciaire.**



LES AVANTAGES DE LA MÉDIATION

La médiation apparaît comme le mode le plus adéquat et efficace dans le règlement des conflits de bornage pour plusieurs raisons:

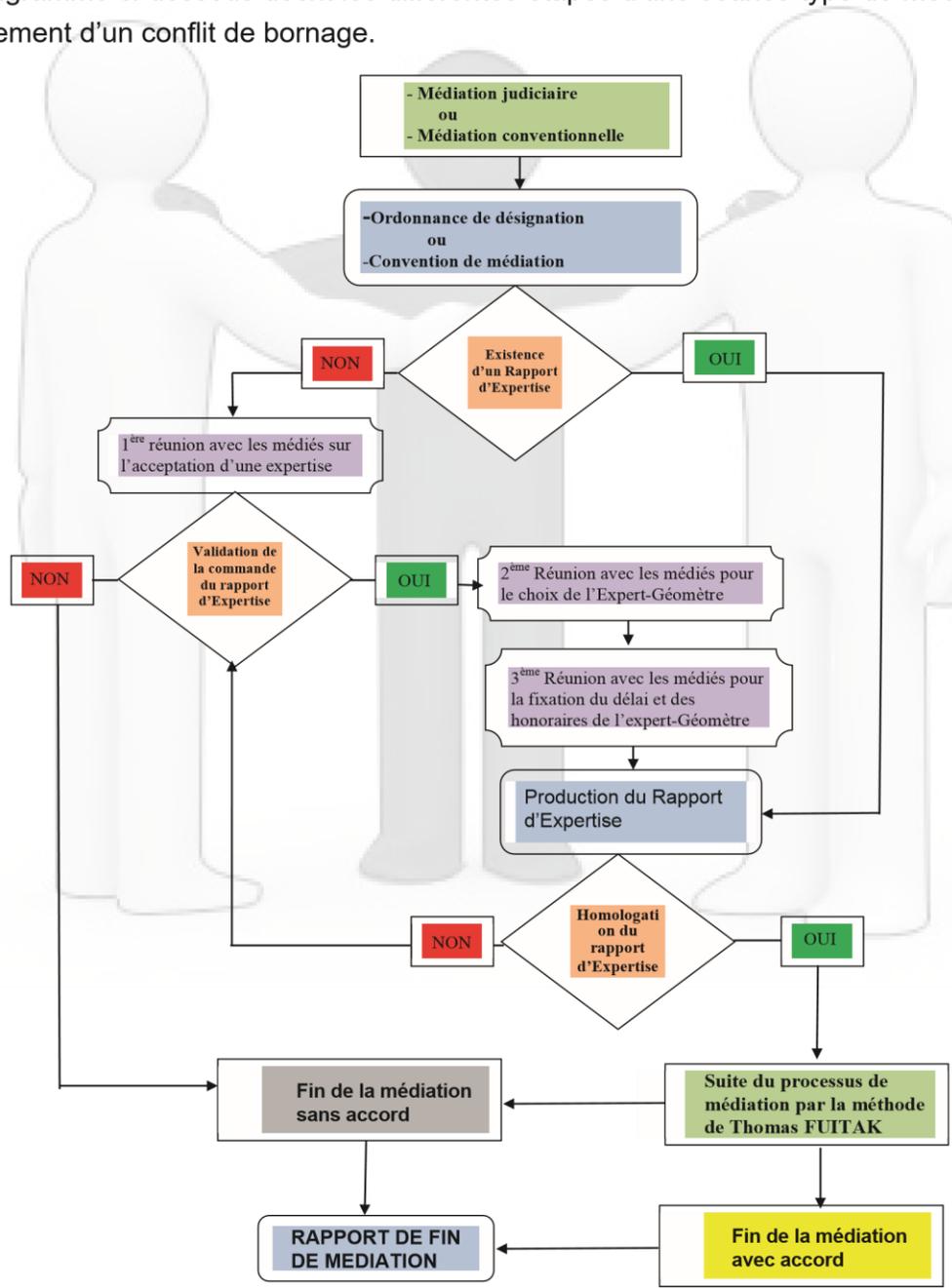
- La mise en place est simple et rapide,
- Le coût du processus est moins élevé,
- Le délai d'exécution est moins long,
- Le processus est totalement confidentiel,
- Les aspects psychologiques, culturels et sociologiques du conflit sont pris en charge,
- Une mise en œuvre facile de l'accord de médiation.



LA MISE EN ŒUVRE DE LA MÉDIATION DANS LA RÉOLUTION DES CONFLITS DE BORNAGE



L'organigramme ci-dessous décrit les différentes étapes d'une séance type de médiation lors du règlement d'un conflit de bornage.





CONCLUSION



Au vu des nombreux avantages liés au choix et à la mise en œuvre du processus de médiation, nous pouvons noter que ce mode de règlement des conflits de bornage est de loin le mieux adapté.

C'est d'ailleurs la raison qui nous fonde à solliciter une modification des différents codes de procédure civile de notre espace commun en y insérant les cas de recours obligatoire aux modes de résolution amiable et notamment la **MEDIATION dans les conflits de bornage préalablement à la saisine du Tribunal judiciaire à peine d'irrecevabilité;**



ABIDJAN
CÔTE D'IVOIRE

02 AU 05 SEPTEMBRE 2025



**MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

Présenté par : M. KOKOH ADJOUMANIY Emile
Abidjan, le jeudi 04 septembre 2025



PARTENAIRES



“Les solutions techniques et l'expertise spatiale au service de l'aménagement durable des territoires”